

DU 19 SEPTEMBRE 2019 A 18 H 30

**Elus : 15 EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE Fabrice – FREY Nicolas -
PERRIN Marie-Thérèse – ROMANO Valérie - REYMOND Danièle - NEVEUX Guy
SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent - HENNEQUIN Marie-Ange –
ZANNOL Anne –LESAGE Justin –D'AMATO Albert –ROTH Magali –
ROZAIRE Marie-José**

En fonction : 15

Présents : 10

Absents

**excusés : 5 Danièle REYMOND qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER
Albert D'AMATO qui a donné pouvoir à Justin LESAGE
Marie-Thérèse PERRIN qui a donné pouvoir à Guy NEVEUX
Anne ZANNOL
Magali ROTH**

Convocation envoyée le 06 septembre 2019

Secrétaire de séance : Marie-Ange HENNEQUIN

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019**
- 2) RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019
« DELEGATION DE POUVOIR »**
- 3) RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2019
« AVENANT N° 6 AU MARCHE – REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT
(CENTRE SOCIO-CULTUREL) EN LOCAUX PROFESSIONNELS »**
- 4) AVENANT N° 8 AU MARCHE «REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT (CENTRE
SOCIO-CULTUREL) EN LOCAUX PROFESSIONNELS »**
- 5) AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE
TRANSFORMATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE ET CREATION DE 3 LOGEMENTS**
- 6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION AU MAIRE**
- 7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES
INTERCOMMUNALES ET EXTERIEURES**
- 8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES COMMUNALES**
- 9) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SIAS/CIAS DE LA RIVE
DROITE**
- 10) TRANSFERT DU LOT DE CHASSE N° 2**

11) REPRISE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

12) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

13) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2

14) DIA

15) ATTRIBUTION NOM DE RUE POUR PROGRAMME IMMOBILIER SUR ARGANCY

16) ATTRIBUTION D'UN NOM POUR LES FUTURS BUREAUX RUE DE BUSSIERE

17) AVIS SUR PROJET D'EXPLOITATION D'UNE PLATE-FORME ULM PERMANENTE

**18) AVIS SUR PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'EXTRACTION DE
MATERIAUX ALLUVIONNAIRES DES SABLIERES DIER**

19) INFORMATION

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 juillet 2019.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019 « DELEGATION DE POUVOIR »

Madame le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de la Moselle nous informant de l'illégalité de notre délibération prise, en date du 09 juillet dernier, accordant des délégations aux adjoints.

En effet et en application de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales « *le maire est seul chargé de l'administration, mais, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal* ».

En conséquence, la délibération mise en cause est illégale puisque le conseil municipal n'est pas compétent et n'a aucun droit de regard sur les délégations accordées, retirées ou modifiées.

Pour ces motifs, Madame le maire demande au conseil municipal le retrait de ladite délibération.

A l'unanimité, le conseil municipal retire sa délibération et charge Madame le maire d'en informer le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de la Moselle.

3) RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2019 « AVENANT N° 6 AU MARCHE – REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT (CENTRE SOCIO-CULTUREL) EN LOCAUX PROFESSIONNELS »

Madame le maire informe le conseil municipal d'une erreur constatée dans la délibération « AVENANT N° 6 AU MARCHE – REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT (CENTRE SOCIO-CULTUREL) EN LOCAUX PROFESSIONNELS » prise en date du 03 juin 2019.

Cette rectification est apportée ci-dessous :

Titulaire du marché : SARL A.E.K. d'Hagondange

- travaux supplémentaires engendrés par le mauvais état de l'existant

pour un montant de 4 806,65 €uros HT

montant initial du marché : 124 995,05 €uros HT

montant de l'avenant n° 6 : 4 806,65 €uros HT

Nouveau montant du marché : 129 801,70 €uros HT (et non 124 995,05 €uros HT)

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette rectification.

4) AVENANT N° 8 AU MARCHÉ « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT (CENTRE SOCIO-CULTUREL) EN LOCAUX PROFESSIONNELS »

Madame le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 8 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant (centre socio-culturel) en locaux professionnels » établi par Madame Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite à la modification apportée suivante :

Titulaire du marché : SAS Masson frères à Metz

- remplacement d'une partie de gouttière + fourniture et pose d'une sous face de toiture

pour un montant de 500,00 Euros HT

montant initial du marché : 27 621,29 Euros HT

montant de l'avenant n° 8 : 500,00 Euros HT

Nouveau montant du marché : 28 121,29 Euros HT

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, accepte cet avenant. Charge Madame le maire de son application.

5) AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE ET CREATION DE 3 LOGEMENTS

Madame le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 2 au contrat d'architecte du 06 janvier 2018 établi par Coralie Gerbes, architecte.

Cet avenant n° 2 intervient suite aux modifications du programme et de certaines prestations du projet et consultation des entreprises.

L'estimation du coût provisionnel des travaux est révisée à la somme de 618 852,42 Euros HT.

Les honoraires de l'architecte s'élèvent donc à 44 733,08 Euros HT.

Le conseil municipal accepte cet avenant par 12 voix pour et 1 voix contre. Charge Madame le maire de son application.

6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION AU MAIRE

Le conseil municipal, par délibération en date du 26 janvier 2018, a institué sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au PLU (Plan Local d'Urbanisme), le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les secteurs suivants :

- zones urbaines : UA, UB, UE, UX,
- zones à urbaniser : 1AU.

Afin que Madame le maire puisse exercer le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales en précisant les articles L.2122-17 et L.2122-19 applicables en la matière, le conseil municipal, à l'unanimité, lui donne délégation en tant que de besoin.

7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET EXTERIEURES

Le conseil municipal désigne comme :

Délégués au SIVU Ruisseau :

Titulaire : N. FREY

Suppléant : L. ARNOUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués à l'Ecole de Musique :

M-A. HENNEQUIN, M-T. PERRIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués au Collège de Maizières-les-Metz :

Titulaires : J. LESAGE, J. EMMENDOERFFER

Suppléante : M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conseiller des orphelins :

J. EMMENDOERFFER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégué à la sécurité publique et défense :

J. EMMENDOERFFER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués à la commission SEVESO :

N. FREY, V. ROMANO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES COMMUNALES

Le conseil municipal désigne comme suit :

Commission des Finances :

F. HENON-HILAIRE (moteur), J. EMMENDOERFFER, P. SPIRCKEL, N. FREY, J. LESAGE, L. ARNOUX, M-A. HENNEQUIN, A. D'AMATO, M-J ROZAIRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Informations :

J. EMMENDOERFFER (moteur), A. ZANNOL, D. REYMOND, M-T. PERRIN, J.LESAGE, M. ROTH

Correction : M-C. HALLER, L. ARNOUX, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission suivi locations et baux :

F. HENON-HILAIRE (partie juridique), A. ZANNOL (partie technique)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Juridique :

F. HENON-HILAIRE (moteur), A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Urbanisme :

N.FREY (moteur), D. REYMOND, A. ZANNOL, F. HENON-HILAIRE, J. LESAGE, M-T. PERRIN, J. EMMENDOERFFER, L. ARNOUX, M-A. HENNEQUIN, V. ROMANO, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des associations :

M-T PERRIN (moteur), P. SPIRCKEL, M-J ROZAIRE, G. NEVEUX, F. HENON-HILAIRE, N. FREY, A. ZANNOL, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Police Municipale – Sécurité Routière :

F. HENON-HILAIRE (moteur), J. EMMENDOERFFER, M-T. PERRIN, M-A. HENNEQUIN, L. ARNOUX, J. LESAGE, M. ROTH, R. HUBER, A. D'AMATO, G. NEVEUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission enfance périscolaire et scolaire :

J. EMMENDOERFFER (moteur), A. ZANNOL, V. ROMANO, L. ARNOUX, J. LESAGE, M. ROTH, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission suivi des bâtiments :

N. FREY (moteur), A. ZANNOL, J. LESAGE, M-A. HENNEQUIN, M. ROTH, J. EMMENDOERFFER, A. D'AMATO, M-J ROZAIRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Environnement Energie Renouvelable :

N. FREY (moteur), D. REYMOND, F. HENON-HILAIRE, J. LESAGE, G. NEVEUX, M. ROTH, L. ARNOUX, A. D'AMATO, M-J ROZAIRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission de la chasse :

J. EMMENDOERFFER (moteur), D. REYMOND, G. NEVEUX, M-J ROZAIRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission assurances :

D. REYMOND (moteur), P. SPIRCKEL, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des travaux :

J. EMMENDOERFFER (moteur), M-T. PERRIN, N. FREY, J. LESAGE, M. ROTH, G. NEVEUX, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission appel d'offres :

J. EMMENDOERFFER (président), M-T PERRIN, D. REYMOND, M-J ROZAIRE, G. NEVEUX

SUPPLEANTS : J. LESAGE, F. HENON-HILAIRE, N. FREY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission comité de gestion :

J. EMMENDOERFFER (moteur), G. NEVEUX, M-T. PERRIN, A. ZANNOL, J. LESAGE, M-A. HENNEQUIN, V. ROMANO, M. ROTH, P. SPIRCKEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SIAS/CIAS DE LA RIVE DROITE

Madame le maire informe le conseil municipal que suite au décès de Jean-Paul VETZEL, délégué titulaire au SIAS/CIAS de la Rive Droite, le conseil municipal doit désigner un nouveau délégué et son suppléant.

Le conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité, décide de désigner pour siéger au comité syndical du SIAS de la RIVE DROITE :

- Jocelyne EMMENDOERFFER, déléguée titulaire,
- Valérie ROMANO, déléguée suppléante.

10) TRANSFERT DU LOT DE CHASSE N° 2

Madame le maire informe le conseil municipal que suite au décès de Monsieur Denis Bonnaventure, adjudicataire du lot de chasse n°2, son fils Cyril Bonnaventure, héritier et seule personne à s'être manifestée, s'est proposé pour la reprise du bail de chasse.

La Commission Consultative des Chasses Communales (4C), lors de sa réunion du 11 septembre 2019, a validé le dossier présenté par Monsieur Cyril Bonnaventure, sous réserve de la production, avant la signature du bail, d'une caution bancaire exigée par le cahier des charges.

Elle a émis un avis favorable au transfert de ce lot de chasse. Il se fera dans les mêmes conditions que celles définies par le bail initial.

Madame le maire précise d'ores et déjà qu'une révision du prix du bail sera soumise à un prochain conseil. Elle actera l'amputation partielle de la surface du lot pour tenir compte des travaux prévus prochainement par la SANEF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer le lot de chasse n° 2 à Monsieur Cyril Bonnaventure.

11) REPRISE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Madame le maire expose au conseil municipal :

- qu'en date du 29 mars 2019, une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 32 439 € a été constituée,
- que cette provision représentait la contribution pour le redressement des finances publiques dues pour les années 2017, 2018, 2019,
- qu'un recours contre le paiement de cette contribution avait été déposé devant le Tribunal Administratif,
- qu'une décision de refus du Tribunal Administratif en date du 15 janvier 2019 a été notifiée à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu l'article L-2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à l'unanimité :

- La reprise de la provision d'un montant de 32 439 €, suite à la décision de justice et au mandatement de la contribution pour le redressement des finances publiques pour les années 2017 et 2018,
- Cette reprise s'effectuera à l'article 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

12) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,

Vu les crédits inscrits au budget à l'article **020 Dépenses Imprévues,**

DECIDE d'affecter à l'article

10226

insuffisamment doté, les crédits ci-dessous, afin de régulariser une taxe d'aménagement perçue à tort en 2018

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
020	Dépenses imprévues	-1253,72			
10226	Autres formes de participation	1253,72			
	TOTAUX	0,00		TOTAUX	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits n° 1.

13) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal la décision modificative de crédits n° 2 suivante :

Voir en annexe

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits n° 2.

14) DIA

Monsieur FREY Nicolas, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) bâti sur terrain propre
sis à Argancy
section 1 parcelle 257
superficie 765 m²
- b) bâti sur terrain propre
sis à Argancy
section 2 parcelles 201/170 et 202/170
superficie 543 m²
- c) bâti sur terrain propre
sis à Ruggy commune d'Argancy
section 4 parcelle 484/64
superficie 646 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

Concernant la déclaration d'intention d'aliéner suivante, Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, étant impliqué, quitte la séance.

- d) bâti sur terrain propre
sis à Olgy commune d'Argancy
section 3 parcelle 760/106
superficie 222 m²

Le conseil municipal, par 12 voix pour, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

15) ATTRIBUTION NOM DE RUE POUR PROGRAMME IMMOBILIER SUR ARGANCY

Madame le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom de la rue qui desservira les constructions dans le cadre du programme immobilier d'EUROPEAN HOMES à Argancy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination suivante :

Rue des Bouvreuils

16) ATTRIBUTION D'UN NOM POUR LES FUTURS BUREAUX RUE DE BUSSIÈRE

Madame le maire propose à son conseil municipal d'attribuer un nom aux futurs bureaux sis 5 rue de Bussièrre à Argancy.

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'implication de Jean-Paul Vetzels dans les trois projets communaux en cours, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de baptiser les locaux comme suit :

Espace de bureaux
Jean-Paul VETZEL

17) AVIS SUR PROJET D'EXPLOITATION D'UNE PLATE-FORME ULM PERMANENTE

Un projet d'exploitation d'une plate-forme destinée aux ULM sur un terrain communal sis sur la zone des Jonquières à Rugy commune d'Argancy a été présenté en commune, à savoir :

- un atelier de réparation, des bureaux,
- un hangar de stockage, un garage d'ULM,
- une piste d'essai,
- une école de pilotage d'ULM.

Après exposé détaillé du projet, Madame le maire souhaite recueillir l'avis de son conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix contre, 4 abstentions et une voix pour, décide de ne pas donner suite à la demande de mise à disposition d'un terrain communal eu égard aux nuisances qui pourraient être occasionnées et la durée de la convention souhaitée (50 ans).

18) AVIS SUR PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'EXTRACTION DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES DES SABLIERES DIER

Madame le maire expose au conseil municipal, que par arrêté préfectoral n° 2019-DCAT-BEPE-178 du 27 juin 2019, une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société Sablières Dier pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à Ennery et Argancy.

Les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

19) INFORMATION

A la demande de l'association QUAD NEUF qui souhaite compléter son activité par une activité moto cross, la commission « association » a sollicité à l'endroit de QUAD NEUF plus d'éléments informels avant de prendre quelque décision que ce soit. Dès réception des éléments, ce point sera débattu lors d'un prochain conseil.

Fin de la séance : 19 h 40

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 - SEPTEMBRE 2019

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Article	Intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total	Article	Intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget Total
192	Opération d'ordre +/- value cession matériel roulant	0,00	9 515,82	9 515,82	21571/040	Opération d'ordre Matériel roulant	0,00	30 515,82	30 515,82
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	2 000,00	4 000,00	10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	32 000,00	42 000,00
21571	Matériel roulant	30 000,00	20 000,00	50 000,00	1321	Subvent équipt Etat	66 158,40	-66 158,40	0,00
2158	Autres matériel et outillage technique	6 000,00	2 500,00	8 500,00	1341	Dotation DETR	0,00	66 158,40	66 158,40
2184	Mobilier	8 000,00	6 500,00	14 500,00					
2312	Aménagement terrains	10 000,00	10 000,00	20 000,00					
2315	Immos en cours - installations techniques	25 000,00	-5 000,00	20 000,00					
306-2313	Réhabilitation maison 7 R Bussière	950 000,00	-20 000,00	930 000,00					
307-2313	Réhabilitation ancien socio	500 000,00	20 000,00	520 000,00					
320-2315	Voirie rue des Mirabelliers Ruggy	60 000,00	-25 000,00	35 000,00					
321-2315	Remplacement chaudière école	0,00	42 000,00	42 000,00					
	TOTAL		62 515,82			TOTAL		62 515,82	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Article	Intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total	Article	Intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total
6122	Crédit-bail mobilier	5 000,00	1 500,00	6 500,00	6419	Remb. Rémunération personnel	1 000,00	7 000,00	8 000,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	4 000,00	19 000,00	7761/042	Différences sur réalisations	0,00	9 515,82	9 515,82
615228	Entretien réparations autres bâtiments	18 000,00	20 000,00	38 000,00	70876	Remboursement par le GFP	0,00	25 204,81	25 204,81
615232	Entretien réparations réseaux	35 000,00	-10 000,00	25 000,00	73212	Dotation solidarité communautaire	310 000,00	9 805,00	319 805,00
6417	Rémunération des apprentis	5 000,00	3 500,00	8 500,00	73224	Fonds départ DMTO	0,00	29 000,00	29 000,00
022	Dépenses imprévues	2 836,76	209,81	3 046,57	7381	Taxe additionnelle droits mutation	25 000,00	-25 000,00	0,00
675/042	Valeur comptable immos cédées	0,00	30 515,82	30 515,82	775	Produit cession immobilisations	0,00	21 000,00	21 000,00
65548	Autres contributions (CIAS)	100 000,00	26 800,00	126 800,00	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	32 439,00	32 439,00
73916-014	Prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances	0,00	32 439,00	32 439,00					
	TOTAL		108 964,63			TOTAL		108 964,63	